



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques**

**Communauté d'Agglomération Pays Basque
Service eau
15 avenue Foch
CS88507
64185 BAYONNE cedex
à l'attention de Christiane Lissarrague**

Service Eau

LET221061

Dossier suivi par :
arnaud Bidart

Mèl : ddm-t-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 0559016419

Fax :

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Création d'un barrage provisoire - alimentation eau potable - ruisseau Lizuniaga sur la commune de SAINT-PEE-SUR-NIVELLE**
Courrier de notification de décision

Réf. : 64-2022-00267

Pau, le 05 Août 2022

Madame,

Par courrier en date du 05 Août 2022, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
Création d'un barrage provisoire - alimentation eau potable - ruisseau Lizuniaga sur la commune de SAINT-PEE-SUR-NIVELLE

dossier enregistré sous le numéro : **64-2022-00267**.

Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à cette opération.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après instruction, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors **vous pouvez commencer votre opération à réception du présent courrier et du récépissé ci-joints**.

Par ailleurs vous trouverez également le (ou les) arrêté(s) de prescriptions générales qu'il vous appartient de respecter compte tenu des rubriques concernées par votre opération.

La mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité, objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du présent récépissé.

A défaut, en application de l'article R. 214-40-3 du code de l'environnement, sauf cas de force majeure ou demande justifiée et acceptée de prorogation de délai, votre déclaration sera caduque.

En cas de demande de prorogation de délai, celle-ci sera adressée au préfet, dûment justifiée, au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La cheffe du service eau,


Juliette Friedling